



Par e-mail: wp-sekretariat@seco.admin.ch

Berne, le 11 décembre 2025

Consultation : 23.462 n Iv. pa. Grossen Jürg. « Entreprises fédérales en concurrence avec le secteur privé. Clarifier les règles du jeu »

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Position du Centre :

Rejet d'une initiative prématurée au titre trompeur

C'est avec surprise que Le Centre a pris connaissance du contenu de l'initiative parlementaire Grossen, censée porter sur la question des règles de concurrence entre les entreprises fédérales et le secteur privé, mais qui se concentre en réalité exclusivement sur La Poste.

Si cette initiative traduit certes un agacement que Le Centre comprend et partage quant à certaines orientations de la stratégie actuelle de La Poste, elle lui paraît néanmoins prématurée. Le Centre appelle, à cet égard, à sortir des logiques de réaction à chaud et des coups de communication politique pour engager un débat de fond, serein et constructif sur l'avenir du service universel et le rôle de La Poste dans un environnement en mutation.

Une révision complète de la loi sur la poste doit s'ouvrir à la fin juin 2026. Le Centre estime que c'est là l'espace législatif pertinent pour aborder en profondeur les enjeux liés à la concurrence, à la gouvernance et au service universel de La Poste. Au vu de l'urgence de ce débat, Le Centre tient à signaler, à l'occasion de cette prise de position, qu'il ne saurait tolérer que cette échéance soit reportée au-delà de la date fixée.

Pour toutes ces raisons, Le Centre rejette le projet dans sa forme actuelle. Car soutenir l'initiative Grossen dans la tournure qu'elle a prise ne ferait que disperser les efforts et compliquer le travail législatif en cours.

Deux débats distincts nécessaires et urgents

Au demeurant, Le Centre estime que tant le titre du présent projet que son contenu portent sur deux objets qui méritent chacun un débat distinct, soutenu et ouvert.

Sur la question de la concurrence des entreprises publiques avec le secteur privé, Le Centre réitère son souhait, déjà exprimé notamment avec les motions Rieder (20.3532) et Rechsteiner (21.4595), d'engager une réflexion approfondie sur les ajustements législatifs nécessaires pour corriger les distorsions de concurrence pouvant résulter de l'activité d'entreprises fédérales, ainsi que pour limiter les acquisitions d'entreprises dans des domaines où elles n'ont pas de mandat légal. La législation actuelle peine, en effet, à encadrer les défis nouveaux liés à la présence d'entreprises bénéficiant d'avantages structurels ou de fonds publics sur des marchés ouverts. Les risques d'abus de position dominante se renforcent d'autant plus dans les secteurs en



mutation numérique (télécommunications, services postaux ou transports ferroviaires) où la frontière entre mission de service public et activité commerciale devient plus floue.

Quant à la discussion qui s'ouvre sur La Poste, il est, pour Le Centre, crucial de laisser à La Poste une marge de manœuvre suffisante pour adapter son modèle entrepreneurial aux besoins réels de la population et aux transformations économiques et technologiques de notre temps. La Poste doit pouvoir continuer à remplir son mandat de service universel, en restant capable de s'autofinancer tout en se modernisant et en relevant les défis du numérique, de la durabilité et de la viabilité économique. À cet égard, Le Centre tient à souligner qu'il privilégiera le maintien d'un service universel de qualité.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Centre

Sig. Philipp Matthias Bregy
Président Le Centre Suisse

Sig. Blaise Fasel
Secrétaire général Le Centre Suisse